



Tous les prix incluent 6% TVA

Offre valable dans la limite des volumes disponibles (*)

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)
65,00		6,62

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS GAZ NATUREL : Utilisation de réseaux de distribution (montants versés à votre gestionnaire de réseau)						TAXES GAZ NATUREL (fixées par les autorités publiques)		
Gestionnaire de réseau	T1 > 0 - 5.000 kWh		T2 > 5.001 - 150.000 kWh		Relevé de compteur (€ / an)	Prélèvements pour le gaz naturel (Wallonie) (**)		
	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)	Terme fixe (€ / an)	Terme proportionnel (€cent / kWh)		Redevance de raccordement 0 - 100 kWh / an		0,0075 €
FLUVIUS HALLE VILVOORDE	17,59	2,50	93,38	0,98	18,92	Redevance de raccordement < 1 GWh		0,0075 €cent / kWh
FLUVIUS ANTWERPEN	15,68	2,26	83,22	0,91	18,92	Accise fédérale (€cent / kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
FLUVIUS IMEWO	18,61	2,63	98,81	1,02	18,92	Consommation entre 0 et 12.000 kWh	0,8724	0,1058
FLUVIUS LIMBURG	14,59	2,24	77,46	0,98	18,92	Consommation > 12.000 kWh	0,9864	0,1058
FLUVIUS WEST	19,03	2,69	101,02	1,05	18,92	FRAIS DE TRANSPORT GAZ (montants versés à votre gestionnaire de réseau)		
FLUVIUS MIDDEN VLAANDEREN (INTERGEM)	16,33	2,32	86,71	0,91	18,92	Pour l'année 2026, les frais indicatifs de Fluxys sont estimés à 0,165 €cent / kWh (TVA incluse). Pour plus d'informations, consultez www.fluxys.com .		
FLUVIUS KEMPEN (IVEKA)	16,17	2,27	85,83	0,88	18,92			
FLUVIUS ZENNE DIJLE	18,40	2,60	97,72	1,02	18,92			
ORES (Brabant Wallon)	31,91	4,29	140,93	2,21	-			
ORES (Hainaut gaz)	31,91	4,29	140,93	2,21	-			
ORES (Luxembourg)	31,91	4,29	140,93	2,21	-			
ORES (Mouscron)	31,91	4,29	140,93	2,21	-			
ORES (Namur)	31,91	4,29	140,93	2,21	-			
TECTEO RESA	34,59	4,64	122,05	2,53	-			

Eneco Gaz Naturel Fixe est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant la première année. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle de gaz naturel inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion au réseau de gaz naturel basse-pression. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement au gaz. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison, sauf si la législation impose des restrictions ou en dispose autrement. Dans ce cas, la redevance fixe sera due (et restera due) conformément aux dispositions légales applicables. La redevance fixe est imputée sur chaque facture de décompte et/ou de clôture.

(*) **Conditions particulières de l'offre du Eneco Gaz Naturel Fixe**

Offre valable du 1/mai/2026 au 31/mai/2026 au plus tard. En raison des incertitudes affectant toujours le marché de l'énergie, seuls des volumes limités de gaz et d'électricité sont disponibles pour la souscription de contrats Eneco Gaz Naturel Fixe durant le mois de mai. En dépit d'une planification et d'un approvisionnement effectués par Eneco de façon prudente et raisonnable, il est possible qu'en cas de souscriptions massives inattendues, la limite de ces volumes soit atteinte avant la fin du mois mai. Dans ce cas, Eneco se réserve le droit de ne plus offrir à la souscription le contrat Eneco Gaz Naturel Fixe pour le mois en cours.

(**) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 012605 pour la Flandre et la Wallonie. / Valable du 1er mai 2026 jusqu'au 31 mai 2026 plus tard. / BC_032_012605_FR_ENECO_GAS_FIX